

**Arrêté attribuant Délégation de Fonction et Signature  
A Monsieur Jean-Pierre COURTOIS, 3ème Vice-Président**

Le Président du SIAVOS,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 19/2026 actant l'élection du Président du SIAVOS,

**Vu** la délibération 23/2026 actant l'élection du 3ème Vice-président, Jean-Pierre COURTOIS,

**Considérant** qu'en cas d'absence ou empêchement du Président, la continuité du fonctionnement du SIAVOS doit être assurée,

**Considérant** la nécessité de donner une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre COURTOIS

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de fonction et de signature est attribuée à Monsieur Jean-Pierre COURTOIS pour tous les actes nécessaires à la gestion du syndicat.

Cette délégation comporte notamment la signature des documents relatifs aux convocations au Comité syndical, aux engagements divers votés en Comité, aux documents relatifs à la gestion financière, aux documents relatifs aux Ressources Humaines et aux documents relatifs à l'administration générale.

**Article 2 :** cette délégation est accordée pour la durée de son mandat de Vice-président.

**Article 3 :** Cette délégation de fonction et de signature est attribuée sous la surveillance et sous la responsabilité du Président.

**Article 4 :** Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet, au Trésorier Principal de l'Isle Adam, et sera notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>)

Fait à Auvers-sur-Oise, le 13 mai 2026

Le Président,  
certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission  
en Préfecture le : 20/05/2026  
Notifié le :  
Signature :

Le Président,  
Pierre-Edouard EON

